

AFFICHÉ
LE 14.1.03.2023..



République Française – Département de Seine et Marne

2023/.....
Parafe

DECISION N°11 /23

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF, ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : CONCEPTION D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE DANS LE BOIS DES PINS

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégations du conseil municipal au Maire, et notamment l'alinéa 25 ;

VU la délibération N°61 du Conseil municipal en date du 23/07/2020 fixant la liste des délégations données au Maire dans le cadre de cet article ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : De demander une subvention au titre du Budget participatif, écologique et solidaire, d'un montant de 13 573,36 €HT, soit 80% du montant total pour la conception du parcours pédagogique dans le Bois de Pins (16 966,70 €HT),

ARTICLE 2 : Que la période prévisionnelle de travaux est du 1^{er} Mai 2023 au 31 décembre 2023

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 3 Mars 2023

Le Maire,
Jean François ONETO

